

Communiqué de presse

Un observatoire départemental des violences faites aux femmes se crée dans l'Hérault

V2 du 25/11/2022

Un partenariat institutionnel inédit en France, rassemblant Etat, Département, CAF et Université a permis la création d'un outil unique en son genre pour lutter contre les violences faites aux femmes, conjugales et intrafamiliales : **un observatoire expérimental**.

Avec l'appui d'une coordinatrice, l'Observatoire associera des femmes victimes de violences, des chercheurs et des professionnels de terrain. Il étudiera chaque année des problématiques ancrées localement et formulera, au terme d'une d'année d'études et d'expérimentations, des recommandations d'actions.

L'Observatoire proposera également au grand public une information centralisée sur les dispositifs existants.

Des missions au plus près du terrain



La première mission de « L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales » sera de **comprendre** les mécanismes comportementaux **locaux** et proposer des actions adaptées.

Chaque année **3 thématiques** seront étudiées et feront l'objet d'une feuille de route annuelle. En novembre lors d'une journée annuelle de restitution l'Observatoire présentera ses productions :

- Des **éléments de savoirs** : causes des phénomènes, processus, ampleur, facteurs aggravants ...
- Des **orientations d'actions locales**, diffusées à l'ensemble des acteurs impliqués (Etat, institutions, associations ...) pour guider les prises de décisions et flécher les budgets prioritaires.

En 2023 les 3 sujets d'étude seront :

- les **enfants co-victimes**
- les **violences** dans les premières relations sexuelles et affectives des **jeunes couples**
- la place des prises de produits et **addictions** dans les violences conjugales

La deuxième mission de l'observatoire sera de proposer au **grand public** une **information centralisée** et **organisée** sur les dispositifs d'aide existants dans l'Hérault via un **site internet**.

- Une **cartographie** des dispositifs existants appuiera l'action des professionnels. Par exemple un médecin en activité libérale pourra accéder à un contact relais lorsqu'il dépiste une situation de violences.
- Au-delà de ce 1^{er} niveau d'information, le site dotera les acteurs locaux d'un **centre ressources** en capitalisant les travaux sur la thématique des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Pour en savoir + : rdv sur le site <https://ovff34.picteos.com/>



Un mode de gouvernance innovant

Une première étape de préfiguration de 2 ans (accompagnée par un chercheur consultant) a permis de choisir les orientations stratégiques de l'observatoire. La plus importante a été le choix de « partir du terrain », partant du principe que ceux qui savent le mieux les besoins et les manques actuels sont les personnes concernées.

Pour travailler sur ces questions, l'observatoire rassemble donc 3 figures clés :

- **20 femmes citoyennes, victimes ou anciennes victimes de violences conjugales** : rassemblées en « **comité coopératif** ». Leur témoignage, véritable expertise d'usage, permettra d'analyser les points forts et points faibles des dispositifs existants, les manques, et réagir aux idées d'actions nouvelles.
- **20 professionnels de première ligne** : des personnes de terrain telles que des assistantes sociales, des ISCG (Intervenantes Sociales en Commissariat et Gendarmerie), des professionnels issus des milieux associatifs, les animatrices des 10 réseaux interprofessionnels et interinstitutionnels de lutte contre les violences faites aux femmes qui maillent le département ...
- **5 chercheurs de l'Université Paul Valéry 3** : étudiants ou enseignants chercheurs en sciences sociales et humaines – cursus Master 1 « Intervention et développement social », ils conduisent et accompagnent des travaux de recherche sur les rapports sociaux de genre et le pouvoir d'agir des publics.

Ce mode de gouvernance particulièrement innovant et inédit en France offre pour chaque sujet d'étude une **analyse plurielle** avec **3 niveaux de données** :

- Le **vécu** : l'expérience directe des violences et des dispositifs mise en œuvre
- **L'expérience professionnelle** : liée à accompagnement des publics,
- Les connaissances sociales : grâce à la production de recherches en sciences sociales.

Un partenariat unique en son genre

L'État, le Département et la CAF sont chacun fortement impliqués dans la lutte contre les violences conjugales (cf. ci-dessous). Mais face à la gravité et l'augmentation continue de ce phénomène, ils ont souhaité **renforcer leur partenariat** et travailler de façon encore plus **coordonnée**. De plus face à la complexité des violences conjugales, et l'apparition de nouveaux comportements, ils ont souhaité créer un **outil performant** de veille, de compréhension et de production de nouvelles pratiques pour compléter leurs actions et les adapter toujours plus au terrain.

Le pilotage de l'observatoire est porté par les 4 partenaires et le poste de coordination est rattaché à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, organisme permettant d'associer pleinement le milieu de la recherche.

Cette démarche est à l'heure actuelle inédite en France.

Budget : 54 900 € réparti à part égales entre l'Etat, le Département et la CAF de l'Hérault.

Pour en savoir + :

- Stéphanie CANOVAS, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les femmes et les hommes stephanie.canovas@herault.gouv.fr
- Pauline CHEVAILLIER coordinatrice de l'observatoire

Zoom sur les actions de la Préfecture de l'Hérault

« Les services de l'Etat dans l'Hérault mènent, conformément aux priorités du Gouvernement, une politique engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en France, et en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. De nombreuses actions sont menées quotidiennement pour prévenir les stéréotypes dès le plus jeune âge et être au plus près des femmes victimes en favorisant l'accès aux droits, en proposant un soutien d'ordre juridique, psychologique et en assurant une protection par l'hébergement.

Parallèlement, un important travail est réalisé dans la prise en compte des auteurs de violences afin de prévenir les risques de réitération. Certaines dimensions du système de violence restent toutefois méconnues. La création d'un Observatoire des violences dans l'Hérault marque ainsi le volontarisme d'améliorer, sur le territoire, la compréhension du phénomène pour mieux agir et renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement ».

Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault.

Les grands axes de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

- **Une gouvernance territoriale renforcée**

Le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh, le procureur de la République de Montpellier Fabrice Belargent et le procureur de Béziers Raphaël Balland président depuis 2021 le comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. L'instance de gouvernance s'est réunie à 4 reprises et a vocation à renforcer cette politique publique prioritaire par la coordination des acteurs (forces de sécurité intérieures, CAF, tissu associatif, services de l'État, collectivités territoriales...).

- **Une mise en synergie des professionnels avec 10 réseaux de lutte contre les violences faites aux femmes qui maillent le département**

Animés par le CIDFF, Via Voltaire et 2 collectivités locales, de nombreux professionnels sont mobilisés (travailleurs médico-sociaux, gendarmes, policiers, acteurs associatifs, avocats, etc.), les réseaux co-financés avec la CAF améliorent les pratiques professionnelles et valoriser la coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle à l'échelle infra départementale.

- **Un renfort des moyens pour protéger les victimes et leurs enfants**

Des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation renforcés :

- **2 accueils de jour dédiés** aux femmes victimes de violences (à Montpellier et Sète) facilitent la prise de parole et la révélation des violences.
- **6 postes d'intervenantes sociales en commissariat et en brigade de gendarmerie** sont co-financés par l'Etat (via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et le Conseil départemental.

Une mise à l'abri des victimes :

- **2 structures d'hébergement** dédiées aux femmes victimes de violences à Montpellier et Béziers (renfort de 10 places supplémentaires en 2021).
- **149 places fléchées femmes victimes de violences**, dont 18 de places supplémentaires depuis 2021
- 13 protocoles de mise à l'abri des victimes en partenariat avec le Conseil départemental et la gendarmerie nationale.

Une protection des victimes et de leurs enfants lors du passage de bras : 2 dispositifs (la **mesure d'accompagnement protégé** et l'**espace de rencontre protégé**) permettent d'éviter la mise en présence de l'auteur et de la victime pour prévenir les risques de passage à l'acte.

Zoom sur les actions du Département de l'Hérault

« Etre écoutée, logée en urgence, ne plus avoir peur pour ses enfants, bénéficier d'un soutien juridique, retrouver une autonomie financière, se sentir épaulée et accompagnée : le Département de l'Hérault, avec l'ensemble de ses travailleurs sociaux et de ses partenaires, se mobilise pour lutter contre les violences conjugales et venir en aide aux victimes. »

Patricia WEBER, Vice-présidente du Département de l'Hérault déléguée à la solidarité aux personnes et à l'autonomie



770 travailleurs sociaux et médico-sociaux sur le terrain

Pour venir en aide aux femmes victimes de violences, un véritable **parcours** est mis en place par **770 agents du Département**, répartis dans les **6 Maisons Départementales des Solidarités**, calquées sur des Bassins de vie, et **36 Services Territoriaux des Solidarités**.

Les 6 **Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie de l'Hérault (ISCG)** sont des professionnels **spécifiquement formés à l'aide aux victimes de violences conjugales**. Trois missions leur sont confiées :

- **L'accueil** des victimes et/ou personnes en situation de détresse
- **L'orientation** et le conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté.
- Le **relais** vers les partenaires : accès au droit, police, gendarmerie, services sociaux, sanitaires...

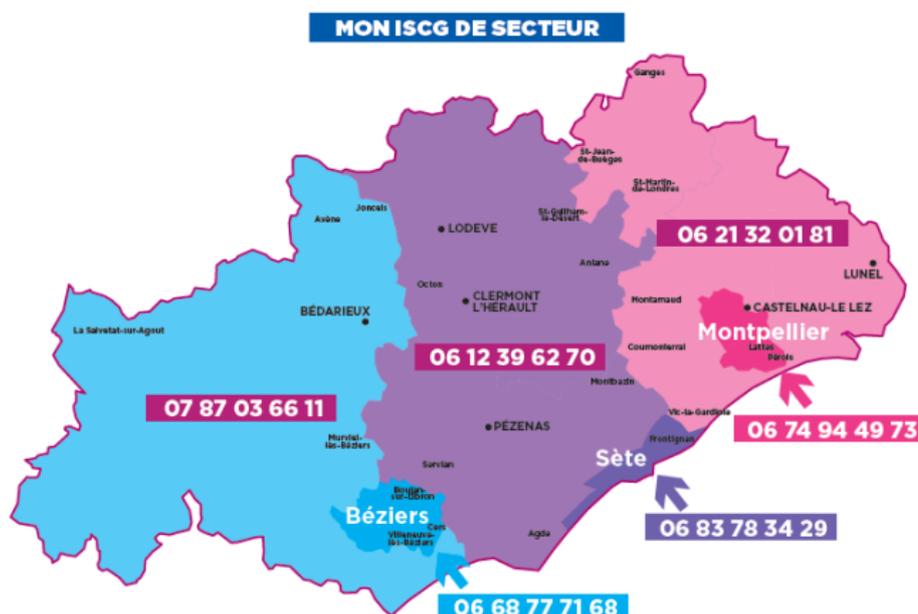
La rencontre avec un ISCG peut se faire en commissariat ou gendarmerie, ou par téléphone, ou encore dans un lieu choisi par la victime.

Le Département de l'Hérault est l'employeur des ISCG. L'Etat co-finance le dispositif à hauteur de 40% en moyenne par poste d'ISCG.

Initiative : un film de prévention élaboré avec le Département et les forces de l'ordre

L'équipe des ISCG de l'Hérault, en partenariat avec des agents de la police nationale, ont réalisé un **film de prévention pour sensibiliser les acteurs de terrain** (policiers, travailleurs sociaux, éducation nationales, agents d'accueil...) sur l'accueil des victimes de violences conjugales.

Ce film a bénéficié d'un co-financement de l'Etat (DDETS DDFE)



La mise à l'abri des victimes

Pays de Lunel, Vallée de l'Hérault, Clermontais, Pays de l'Or, Bassin de Thau, Ganges, Agde, Pézenas, Grand Orb **13 protocoles de mises à l'abri ont déjà été signés sur le territoire héraultais.** Le Département, les collectivités locales et l'Etat s'accordent pour mettre à l'abri les personnes victimes de violences intrafamiliales, en dehors des horaires d'ouverture (soirs et weekends), dans le cas où la situation financière de la personne le nécessite et en l'absence de solutions alternatives dans l'entourage de la victime. Ces places d'hébergement peuvent directement être mobilisées par les gendarmes.

Le grand Biterrois accueille quant à lui un **centre d'hébergement d'urgence** dédié aux victimes de violences conjugales et à leurs enfants. Le centre assure un accueil d'urgence **24h/24 et 7J/7**. **141 femmes et 130 enfants** y ont été accueillis depuis 2019 (la durée moyenne de séjour étant de 4 mois).

Une campagne de sensibilisation

Pour inciter les femmes victimes de violences à oser parler, le Département de l'Hérault mise sur la prise de conscience. Il diffuse ainsi depuis le 20 novembre **30 000 dépliant**s pédagogiques.



Les renseignements délivrés se veulent **accessibles** et **pratiques** : Quels sont les différents types de violences conjugales ? Suis-je concerné ? Par où commencer ? Qui contacter en priorité ? Comment s'y prendre ?

En complément une **page web dédiée** reprenant toutes ces informations a été mise en ligne :



Cette page spécifique propose un **accès sécurisé** permettant aux personnes qui la consulte de **sortir en urgence en effaçant les traces de leur visite.**

Elle propose également des informations complémentaires, comme les **contacts d'associations partenaires**, des **vidéos**, des informations pratiques sur le **signalement des faits.**

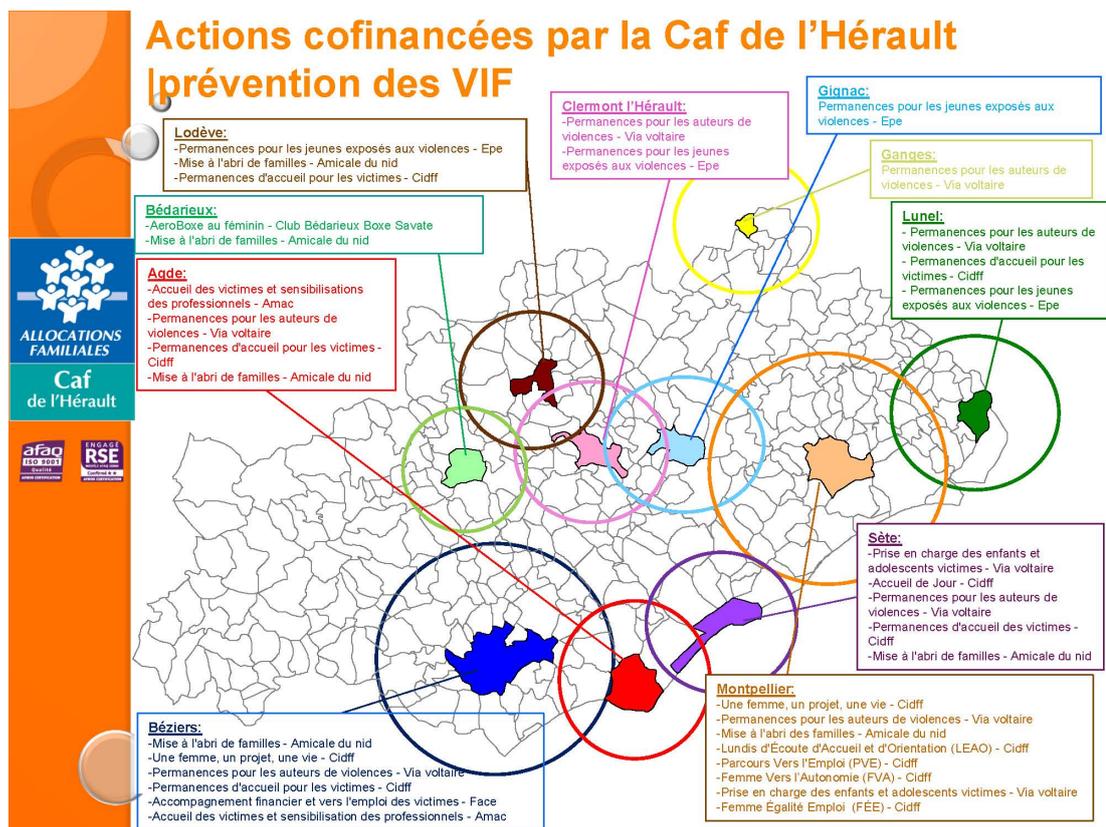
Les témoins de violences conjugales y trouveront également des conseils sur l'attitude à adopter.

Zoom sur les actions de la CAF de l'Hérault

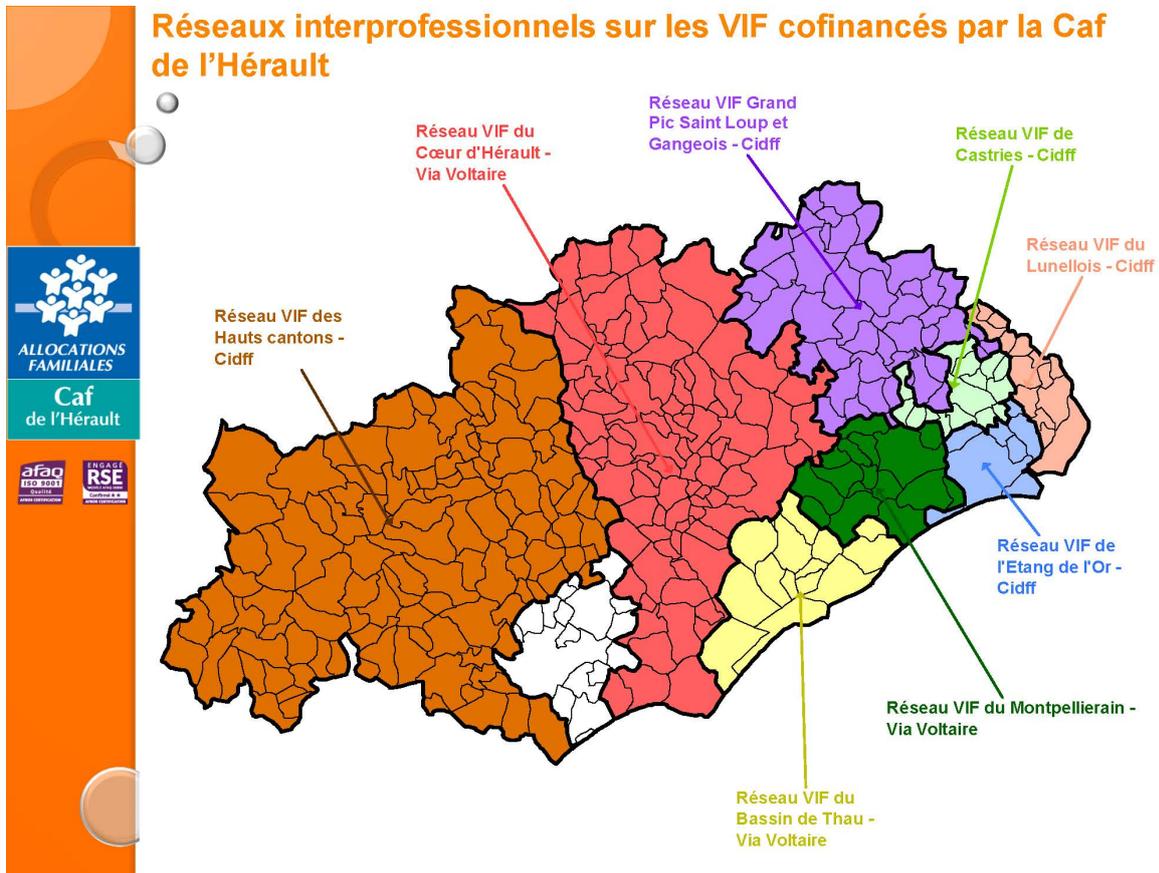
Très impliquée dans la lutte contre les violences intra familiales, la Caf de l'Hérault est un soutien actif pour les associations déployant des actions sur ce sujet, et les réseaux Violences IntraFamiliales (VIF).

L'engagement de la Caf de l'Hérault se veut concret. Son action dans la lutte contre ces violences se décline en 4 niveaux, complémentaires les uns des autres :

- **Le 1er niveau est celui d'une intervention des équipes de la Caf, via leurs missions, auprès de familles touchées par des violences.** Une équipe resserrée de 11 travailleurs sociaux, accompagnent des familles en situation de séparation (*plus de 740 familles par an sont accompagnées dans ce cadre, soit plus de 17% parmi toutes celles étant destinataires de l'offre de rendez-vous*). La question des violences est malheureusement très prégnante dans ces accompagnements. D'autre part, par son implication sur la mise en place et le pilotage de l'ARIPA, les services de la Caf apportent un soutien et une intermédiation financière à plus de 40 000 familles confrontées à une situation de séparation.
- Le 2^{ème} niveau d'engagement est **d'être aux côtés des associations qui agissent et œuvrent quotidiennement dans la lutte contre les violences intrafamiliales**, et elle cofinance de nombreuses actions telles que des permanences pour l'accompagnement de victimes, ou encore des actions de prévention de récurrence des auteurs. Ainsi, 200 500€ du budget de la Caf contribue au financement de ces dispositifs.



- 3^{ème} niveau, afin de soutenir les professionnels qui sont en 1ère ligne face à ces problématiques, mais aussi de permettre des orientations, et des parcours d'accompagnement coordonnés, **la Caf est le principal financeur des réseaux interprofessionnels « Vif », qui maillent le territoire.** Ce soutien représente 32 000€ par an.



- Enfin, le 4^{ème} niveau se concrétise aux côtés de l'Etat, du Département et de l'Université, avec le lancement de l'Observatoire. La CAF de l'Hérault a souhaité dès le lancement de ce projet, contribuer activement à la réflexion et financer avec l'Etat, une première étape expérimentale. Elle va permettre de renforcer les actions de terrain entre autres en diffusant de l'information, en publiant des supports, en faisant de la prévention grand public... Ce 4^{ème} niveau permettra également une certaine prise de hauteur et viendra alimenter d'autres actions concrètes.

La reconnaissance de cet engagement en faveur de la prévention des VIF, a d'ailleurs conduit le Préfet à confier à la Caf de l'Hérault le pilotage d'un atelier partenarial destiné à la prévention des violences.

En réunissant les acteurs locaux associatifs et institutionnels autour de ces questions, il a été décidé de décliner des actions concrètes et opérationnelles, sous le prisme de l'enfance et de la famille.

Une des premières actions fortes issue de ces ateliers est la réalisation d'un baromètre des VIF spécifique à la période de grossesse. En effet, 40 à 60 % des violences conjugales débuteraient dans le contexte de grossesse selon le rapport périnatalité.

L'objectif du baromètre est de permettre aux couples de positionner un curseur quant à leur situation de couple, dans le contexte de l'arrivée d'un enfant, et peut susciter des prises de conscience. Cet outil, en cours de conception, est réalisé en étroite collaboration avec l'État (DDETS), le Conseil départemental de l'Hérault, la PMI, les intervenantes sociales en gendarmerie et les associations CIDFF et Via Voltaire, sera ensuite mis à la disposition du public sur les sites web des partenaires.

Zoom sur l'implication de l'Université et son rôle de recherche

La charge de coordonner les missions de l'observatoire confiée par l'Etat, le Département et la CAF de l'Hérault, à l'Université Paul-Valéry, lui donne l'occasion de traduire en actions ses travaux de recherche dans le domaine de la lutte pour l'égalité femmes-hommes. Elle matérialise également son engagement ancien dans ce combat.

Très concrètement, cet engagement se traduit d'abord par la production de recherches fondamentales et de recherches-actions au sein du master Intermédiation et développement social. Ce master a participé activement à la préfiguration de l'Observatoire et constitue un point d'appui solide pour enclencher d'autres formations et d'autres recherches dans ce domaine.

Cet engagement se traduit aussi par une politique d'établissement volontariste qui a ouvert la voie aux autres universités françaises, il y a plus de 20 ans, avec la création d'une mission Egalité bien avant l'obligation réglementaire.

Dans le prolongement du plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle porté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, un plan triennal a été voté dans les instances de l'Université Paul-Valéry en juin 2021, fruit d'un travail collaboratif au sein de sa communauté. Dans ce cadre, la prévention, l'accompagnement et le traitement des agissements et des violences sexistes et sexuelles, des discriminations et du harcèlement moral constituent un axe prioritaire. A travers le plan de formation des personnels notamment, il s'agit de rendre concrètement chacune et chacun actrice et acteur dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.